

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 23 février 2022

**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DE BROME-MISSISQUOI**

Une séance virtuelle spéciale publique s'est tenue à l'Hôtel de Ville, le mercredi 23 février 2022 à compter de 16h45. Les membres du conseil formant quorum sous la présidence de la mairesse madame Lucie Dagenais.

Sont absents les conseiller(ère)s suivant(e)s : Bob Lussier et Catherine Marsan-Loyer

Sont présents les conseiller(ère)s suivant(e)s :

Gilles Prairie	Josiane Martel-Ouellet
Marie Claude Aubin	Stéphanie Dalpé

Conformément à l'article 156 du code municipal, les membres du conseil municipal ont accepté de participer à la séance spéciale malgré le défaut d'accomplissement des formalités pour la convocation. L'avis de convocation ayant été notifié tel que requis par l'article 153 du code municipal en date du 21 février 2022 aux membres du conseil municipal n'étant pas présents à l'ouverture de la séance.

Assiste également à la séance Madame Anne Pouleur, greffière et secrétaire-trésorière adjointe agissant au titre de secrétaire d'assemblée, en l'absence du directeur général, Monsieur Serge Golikov.

### **SUJETS :**

1. Adoption de l'avis de convocation
2. Avis de motion au règlement 115-02-2021 décrétant l'imposition des taxes municipales pour l'année 2021
3. Avis de motion au règlement 116-01-2005(21-1) accordant une rémunération aux membres du conseil municipal
4. Nomination d'un remplaçant en l'absence du directeur général
5. Levée de la séance

### **RÉS 299-02-22 ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Il est proposé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet

Appuyé de la conseillère Stéphanie Dalpé

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D': Adopter l'avis de convocation tel que notifié le 21 février 2022.

### **AVIS DE MOTION AU RÈGLEMENT 115-02-2021 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES POUR L'ANNÉE 2021**

Je, Lucie Dagenais, mairesse, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil sera présenté le règlement 115-02-2022 décrétant l'imposition des taxes municipales pour l'année 2022;

Le présent règlement vient annuler le règlement 115-02-2021 afin de décréter l'imposition des taxes municipales pour l'exercice financier de l'année 2022 ;

Dans le but de respecter les exigences de la loi, le projet de règlement est présenté séance tenante par la mairesse, madame Lucie Dagenais.

